

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE
STATION D'EPURATION
PROMENADE DU BERNET
65170 VIELLE-AURE

Email : siahva-administratif@wanadoo.fr
www.siahva.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JUILLET 2023

*Cette réunion fait suite à une deuxième convocation : 1^{ère} convocation le 30/06/2023 à la réunion du 11/07/2023 –Le quorum fixé à 5 membres n'est pas atteint.
2^{ème} convocation le 11/07/2023*

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Louis RICARD, André MIR, André DUBAN et Michel MILLET

Absents excusés : Mrs Michel MILLET et André DUBAN

Absents : Mrs Jean PAUCIS, Didier BRUN et Michel BESSONE

Etait également présente : Madame Marie-Claire CAMES-BAUDOUIN, Ingénieur du service
Monsieur André MIR a été nommé secrétaire de séance.

Début de séance : 8H30 – Fin de séance 10H00

Ordre du jour :

- Attribution du marché de réhabilitation par chemisage des réseaux d'assainissement des communes de Cadeilhan-Trachère, Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure et Vignec,
- Diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées de Piau-Engaly, demande de subventions
- Travaux traversée Neste : protection de la canalisation
- Questions diverses.

En introduction de séance, le Président :

↓ propose Monsieur André MIR, en qualité de secrétaire de séance,

↓ soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la dernière réunion du bureau du 30 mai 2023.

Le procès-verbal n'appelle aucune observation particulière de la part des membres présents et est adopté à l'unanimité,

Attribution du marché de réhabilitation par chemisage des réseaux d'assainissement des communes de Cadeilhan-Trachère, Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure et Vignec

Le Président rappelle la consultation lancée et publiée le 31 mai 2023 sur la plateforme « emarchespublics.com » et le 8 juin 2023 dans la Semaine des Pyrénées pour la réhabilitation par chemisage des réseaux d'assainissement des communes de Cadeilhan-Trachère, Saint-Lary-Soulan, Vielle-Aure et Vignec : 2 142.9 ml de canalisations sont concernés.

Après présentation de l'analyse des offres, les membres du bureau, à l'unanimité décident de retenir celle de l'entreprise SAS ATEC Réhabilitation de PLERNEUF, pour un montant HT de 149 675.00 € soit un montant TTC de 179 610.00 €.



Diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées de Piau-Engaly, demande de subventions

Le Président indique qu'il est régulièrement observé que les débits enregistrés en entrée de la station d'épuration d'Aragnouet sont fortement influencés par les événements pluvieux.

Le suivi des volumes qui transitent par le poste de relevage de Piau-Engaly indique que cet afflux d'eaux claires provient des réseaux d'assainissement de la station de ski.

Les épisodes pluvieux observés sont de plus en plus intenses ; lorsqu'ils sont couplés à la fonte des neiges, les volumes enregistrés en entrée station ont été observés jusqu'à 6 fois supérieurs à la normale, et peuvent de ce fait conduire à des déversements dans le milieu naturel.

Ces entrées d'eaux claires parasites entraînent : la dilution des eaux à traiter ce qui peut conduire à une baisse des performances épuratoires de la station, l'augmentation des consommations énergétiques et des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel.

De ce fait, il serait souhaitable d'engager un diagnostic complet du réseau d'assainissement de Piau-Engaly.

Le Président mentionne qu'il a pris contact avec le bureau d'études Prima Ingénierie SudOuest et qu'un programme d'investigation complet a été défini : état des lieux, inspections télévisées, visites, mesures de débits, suivi pluviométrique.

Le montant estimatif du diagnostic s'élève à 35 000 € HT

Le Président propose de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental et soumet aux membres du bureau le plan de financement, ci-dessous :

TOTAL INVESTISSEMENT (HT)	35 000.00 €
Part Agence de l'Eau (50 %)	17 500.00 €
Part CD65 (20%)	7 000.00 €
Autofinancement (70%)	10 500.00 €

Les membres du Bureau, à l'unanimité valident le projet ainsi que le plan de financement, autorisent le Président à engager le programme d'investigation avec le bureau d'études Prima Ingénierie et à déposer les dossiers de demande de financement auprès des deux organismes.

Travaux traversée Neste : Protection de la canalisation

Le Président rappelle que le tronçon du réseau d'assainissement collectif qui traverse la Neste d'Aure au niveau du Lotissement Le Bernet à Vielle-Aure a été endommagé à l'automne 2022. Ce tronçon, d'une longueur de 28 ml, a été remplacé en urgence en décembre 2022 : la canalisation posée a été placée dans un fourreau en acier. Cependant, compte-tenu des fils d'eau, l'ensemble n'est que très peu enfoui dans le lit du cours d'eau.

Compte-tenu de la faible épaisseur de couverture de la canalisation, afin de limiter l'abrasion de l'acier du fourreau et l'endommagement par l'impact de blocs lors des crues, le SIAHVA souhaite réaliser sur le fourreau une protection mécanique supplémentaire en béton armé.

Le Président précise que la protection en béton devra être solidaire du lit, afin d'éviter qu'elle soit emportée lors de crues importantes.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration Loi sur l'Eau : le dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès de la DDT, qui a précisé que les travaux dans le lit ne peuvent être

autorisés que sur la période du 05 septembre au 31 Octobre 2023, date limite imposée pour la protection des frayères.

La consultation pour la réalisation de ces travaux a été lancée le 23 juin.

Seule l'entreprise LTP a remis une offre, pour un montant de 38 720 € HT mais ses équipes ne peuvent être disponibles avant début novembre.

Les services de la DDT interrogés sur le sujet, pourraient autoriser la réalisation des travaux par dérogation jusqu'au 15 novembre sous réserve de l'avis favorable de la Fédération de Pêche et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

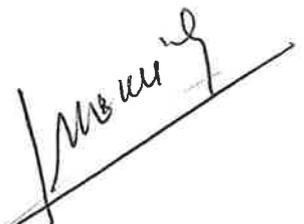
Au vu des risques encourus sur la canalisation, principalement lors des crues, le Président propose aux membres du bureau de confier les travaux à l'entreprise LTP, et de demander une dérogation aux services concernés afin de pouvoir intervenir du 1^{er} au 15 novembre 2023.

A l'unanimité les membres du bureau acceptent cette proposition.

Le Secrétaire de séance
André MIR



Le Président
Jean MOUNIQ



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Ce PV sera proposé à l'approbation lors de la prochaine réunion de bureau.

